PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

NOUVEL ARRÊTÉ → NOUVEAU DIPLÔME
Le BP JEPS Activités Physiques pour Tous, *BP JEPS APT* en 4UC (Unités Capitalisables) devient le BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous, *BP JEPS Multi-APST* en 3BC (Bloc de Compétences).
>>>> Session du 7 janvier 2026 au 27 novembre 2026 <<<<

Public visé par la formation
Tout public sans niveau minimum requis → 20 places

Objectif de la formation
Intitulé de poste : Éducateur sportif des Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
Où postuler : Association sportive, Établissement public (mairie, centre de loisirs, école…), établissement privé (omnisport, salle de remise en forme)

*****

1/ Les prérequis d'entrée en formation en 5 étapes

> **Passage de Tests Exigences Préalables (T.E.P),** tests physiques obligatoires à passer sur un jour, passage avant le 31/12/2025

INSCRITPIONS :

Toutes les dates de TEP en France : https://foromes.jeunesse-sports.gouv.fr/calendrier/tep

Toutes les dates de TEP en Nouvelle-Aquitaine et lien d'inscription : https://www.ac-bordeaux.fr/bpjeps-activites-de-la-forme-124208

Date de TEP à St Vincent de Tyrosse : https://www.tep-aquitaine.fr

Épreuve 1 : LUC LEGER NAVETTE

Homme : Palier 7 réalisé entièrement donc annonce du palier 8
Femme : Palier 5 réalisé entièrement donc annonce du palier 6

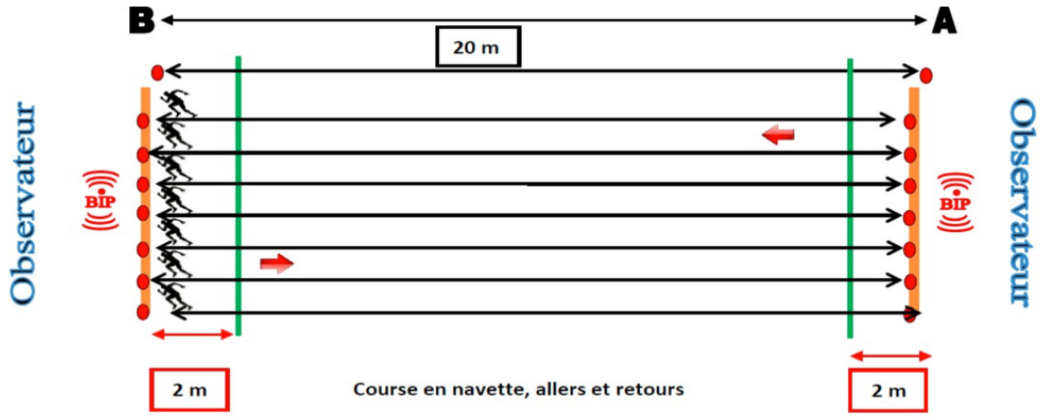

Épreuve 2 : PARCOURS D'HABILITÉ MOTRICE CHRONOMÉTRÉ

22 ateliers consécutifs proposés dans l'ordre chronologique et chronométré :

- 1'46 pour les hommes (pénalités comprises)
- 2'06 pour les femmes (pénalités comprises)

Atelier comprenant :
Plusieurs courses à pied droit et slalom, franchissement de haies, passage de rivière (matérialisé), lancer de balles slalom et dribble (main basket et pied foot, passage équilibre sur poutre basse, roulade avant, lancer de médecine-balls.

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

>> Être majeur au moment des EPMSP et être titulaire d'une **attestation de 1er secours**

Passage sur la côte Landaise à Seignosse **cliquez ICI** : https://www.sudouestsecourisme.com/calendrier.html

>>> Fournir le **dossier d'inscription COMPLET** à ProSportConcept avant le 08/12/2025

Téléchargement ICI : https://www.prosportconcept.fr/index.php/bpjeps-activites-de-la-forme/

>>>> **Passage de tests de sélection Oral et Écrit**

Deux épreuves consécutives permettant la sélection des candidats sur la session de formation prévues le 17 et 18 décembre 2025. Convocation transmise par le centre de formation le 11 décembre 2025

Écrit Coeff 1 : Sujet évalué sur la force de proposition et la capacité rédactionnelle (45 ')

Oral Coeff 2 : Échange sur le projet professionnel, sur le parcours sportif et professionnel et sur la formation (15')

>>>>> **Positionnement**

Document officiel permettant la relation des compétences, le savoir-faire, et le savoir-être du candidat en tenant compte d'éventuels allègements ou aménagement de formation.

Le positionnement est établi lorsque le stagiaire à valider les T.E.P et les tests de sélection.

Étape 1 :

- ⇨ Le candidat remplit un document sur les compétences spécifiques en relation avec le diplôme.

Étape 2 :

- ⇨ Un entretien de 20 à 30 minutes est réalisé à l'aide d'un document pour établir le parcours individuel de formation. Il permet à un candidat de bénéficier, par décision de l'état en fonction de ses diplômes, de ses études ou de son expérience professionnelle, d'un allongement ou d'une réduction de la durée de sa formation. Il permet de faire le parcours individuel de formation et repérer les points fort ou points faibles de chacun. C'est un temps qui permet de gérer l'administratif et d'expliquer le déroule de formation (heure de stage…).

Objectif : Le but est de réaliser le parcours individuel de formation.
A l'issu de l'entretien il est déterminé avec le stagiaire ces droits en équivalence, ses possibilités d'aménagements et ses mises en garde sur les difficultés qui pourrait rencontrés en formation. Il est établi également un prévisionnel sur ses heures en structure de stage.

******

2/ Les Blocs de Compétences

Le champ des activités physiques ou sportives du titulaire du diplôme mentionné à l'article 2 de l'Arrêté du 9 novembre 2024 relève de trois domaines d'activités définis comme suit :

A) Les Activités Physiques d'Entretien Corporel (APEC)

Elles visent le maintien et le développement des capacités physiques grâce, notamment à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique et à des parcours athlétiques et de motricité.

B) Les Activités Physiques et Jeux Sportifs (APJS)

Elles sont composées de jeux sportifs, de coopération, d'opposition et d'adresse.

C) Les Activités Physiques en Espace Naturel (APEN)

Elles sont pratiquées en sécurité en milieu naturel.

Bloc de Compétence 1 Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

200 heures d'apports pédagogiques

Production d'un document écrit personnel de 25 pages maximum avec Annexes (projet) + un entretien
>> 20' de présentation oral par le stagiaire en Organisme de Formation (OF) + 30' entretien avec évaluateurs

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

Bloc de Compétence 2 Valoriser les activités et les projets d'une structure de sport ou de l'animation

100 heures d'apports pédagogiques

Valorisation de deux activités ou projets différents.
Réalisation d'un ou plusieurs supports personnels pour chacune des deux activités, mettant en avant une action de valorisation ou de projet que le candidat a mis en œuvre au sein de sa structure.
Cette réalisation doit comprendre des outils de communication (réseaux sociaux, journal, diffusion télé, radio, etc.)

>> 10' oral de présentation oral par le candidat en OF + 15' d'entretien avec évaluateurs

Bloc de Compétence 3 Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives de la formation dans le cadre du projet et de l'organisation de travail dans la structure.

300 heures d'apports pédagogiques

1ème épreuve en deux temps
Prérequis
Le tuteur ou le responsable de la structure de stage transmet à l'OF une attestation justifiant que le candidat a réalisé 3 conduites de séances consécutives en sécurité en activités : A) APEC + B) APJS + C) APEN.

>> Si pas de réception de la fiche certificative attestant des 3 conduites de séances consécutives dans chacun des domaines, le stagiaire obtient un avis défavorable à l'épreuve initiale et devra dans les mêmes conditions se présenter à l'épreuve de rattrapage.

Si validation du prérequis, le candidat devra concevoir et remettre à l'OF 1 cycle (6 séances) par domaine et donc avoir réalisé à minima 3 séances dans chaque cycle.
Il devra choisir pour l'épreuve mentionné ci-dessous la séance d'un cycle dont le dossier pourra être fournit le jour de l'épreuve.
Pour 1 des 3 cycles, le stagiaire devra proposer dans son cycles deux activités différentes issues du même domaine d'activité.

Mise en situation professionnelle en STAGE avec à minima 6 personnes
Passage en animation sur une séance de son choix issu d'un des trois cycles sur les 3 APS (APEC, APJS, APEN).
Séance animée de 45' minimum à 1h30 maximum puis échange avec évaluateurs de 1h maximum dont 10' d'oral par le candidat et 50' d'échange sur les cycles et séances des 3 cycles et 18 séances susmentionnées.

2ème épreuve

Le candidat présente DEUX NOUVELLES activités s'inscrivant dans au moins deux des trois domaines.
Ces nouvelles activités ne doivent pas être connu par le candidat, ne doit pas être appréhendées dans sa pratique personnelle ou professionnelle et/ou activités émergentes.

Entretien de 30' dont 10' de présentation par le candidat.

Pour chaque BLOC
Épreuve initiale : Épreuve sur un 1er temps d'évaluation

Épreuve de rattrapage : Si le candidat échoue à l'épreuve initiale, il aura la possibilité de se présenter sur un deuxième temps d'évaluation.

Toutes les dates d'évaluations sont connues dès l'entrée en formation et les convocations officielles sont transmises en juin pour un début d'épreuve en septembre.

*****

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

3/ Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation est organisée sur onze mois, du 07/01/2026 au 27/11/2026

PLANNING TYPE

<table>
<tr><th>Jour
Heure</th><th>Lundi</th><th>Mardi</th><th>Mercredi</th><th>Jeudi</th><th>Vendredi</th><th>Samedi</th></tr>
<tr><td>9h
12h</td><td rowspan="2">Période de stage à raison de 14h en moyenne articulé en fonction des besoins de la structure et du stagiaire</td><td>Apports pratiques et théoriques sur les APS</td><td rowspan="2">Période de stage à raison de 14h en moyenne articulé en fonction des besoins de la structure et du stagiaire</td><td>Cours sur le projet et le public</td><td rowspan="2">Apports pratiques et théoriques sur les APS</td><td rowspan="2">Stage possible le matin</td></tr>
<tr><td>13h
17h</td><td>Mise en situation pédagogique avec partenaire (école privée)</td><td>Anatomie, biomécanique, physiologie</td></tr>
</table>

Les périodes OFF en centre de formation sont identiques aux vacances scolaires de la Zone A. Les jours fériés sont non-travaillés en centre de formation ET en structure d'accueil.

Le stagiaire devra valider 700 heures de formation minimum et 425 heures en structure de stage avec un effectif minimum de 8 stagiaires et 20 stagiaires maximum en parcours complet.
Les apports théoriques et pratiques seront apportés du mardi, jeudi et vendredi par les formateurs. Le stagiaire aura le choix de suivre les cours et de pratiquer en stage du lundi au samedi or horaire de cours.

Les apports théoriques et pratiques seront menés par cours en présentiel au centre de formation de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Mardi, jeudi et vendredi : Apports théoriques et pratiques sur chaque BLOC

- BLOC 3 le mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h
- BLOC 1&2 le jeudi matin de 9h à 12h
- BLOC 1 et 3 le jeudi après-midi de 13h à 17h (éléments techniques et connaissances)
- BLOC 3 le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

*****

4/ Qualité de l'encadrement pédagogique et technique

a) La Direction

DAMIEN Christophe, Directeur/Président de ProSportConcept
DA SILVA Leslie, Assistante de direction, secrétariat et comptabilité

b) Les Formateurs

DAMIEN Christophe, formateur en anatomie, physiologie et préparation physique (BEES Athlétisme, Maitrise STAPS, DU Préparation Physique et Évaluation des Performances, Certificat de la Préparation Physique des Sports de Haut Niveau, Préparateur Physiques Rugby à Marcousis)

DA SILVA Floriane, Responsable formation BP JEPS MAPST (ancien BP JEPS APT), formatrice BC1 et BC2 (BP JEPS APT)

DE MOLDER Pauline, formatrice des BC techniques (BP JEPS AF AB)

LEFRANÇOIS Victoria, formatrice des BC animation (CQP IF double option)

MAIORANA Matteo, formateur BC technique (BP JEPS APT, BP JEPS AF B et DE HMFA)

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

*****

5/ Moyens et modalités techniques et de suivi

a) La plateforme

Accès par code secret à la plateforme propre à ProSportConcept pour la récupération du support de cours en PDF.

b) L'application WhatsApp :

Groupe crée en début de formation avec l'ensemble de la classe pour les échanges directs.

c) Le LIVRET D'ACCUEIL

Un livret d'accueil est fourni début de formation. Il est utile et à conserver pendant toute la durée de formation. Il reprendra l'intégralité des éléments d'organisation de la formation aussi bien sur l'administratif que sur les modalités d'examen ou encore les moyens pédagogiques (supports obligatoires de suivi)

*****

6/ Évaluation de la formation

L'évaluation du stagiaire se fait tout au long de l'année afin de lui garantir une réussite aux épreuves finales.
Les moyens mis en place sont identiques à ceux proposer pour l'organisation et le suivi de cours.

Valider les épreuves finales, ne garantit pas la validation du diplôme du stagiaire.

En effet, les fiches de certifications des épreuves finales sont envoyées à un jury plénier de la DRAJES en fin de formation, qui évalue la pertinence du commentaire et l'avis des jurys présents sur la certification.
Une fois l'accord définitif donné, un procès-verbal justifie l'obtention du diplôme du stagiaire, sa sortie peut se faire jusqu'à 2 mois après la fin de formation.

En l'attente de la sortie du procès-verbal, l'organisme de formation établie une attestation de fin de formation en y précisant l'assiduité du stagiaire et la validation ou non de ses épreuves. Les dates de formation et le nombre d'heure de cours et de stage effectué sont également indiqués.

*****

7/ Stage et Visite de stage

Si pas de stage avant l'intégration de formation → Le centre de formation s'engage à accompagner le stagiaire.

Une fois la convention de stage signée, le stagiaire et la structure sont engagés à la date de signature jusqu'à la fin de formation. 2 visites de stage minimum sont organisées par an par le centre de formation sur rdv.

*****

8/ Immersion en centre de formation

Accueil possible en total immersion avec participation avec les stagiaires de l'année en cours sur les périodes de début mars à fin octobre.
Prise de rdv avec Leslie au 07 69 69 76 63

>> Journée du mercredi et/ou vendredi de 9h à 12h et 13h 17h

*****

9/ Préformation

Afin de garantir la réussite sur vos TEP, le centre de formation propose dans son studio un plan d'entrainement avec un coach diplômé sur le Luc Léger Navette.

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

Tarif appliqué : 20€ la séance.

*****

10/ Tarif de formation

Le tarif est fixé à 5 700,00 € sur un parcours complet.

Toute équivalence de parcours est mentionnée dans **le tableau ci-dessous de l'article X de l'Arrêté X.**
Il exempte le candidat de l'épreuve (à justifier par un/des diplôme(s) acquis).

Tout aménagement de parcours ne permet pas au stagiaire d'être exempté de l'épreuve, l'aménagement permet d'être exempté de certain cours dont les compétences et expérience du candidat confirment l'acquisition des contenus (à justifier par document).

Tout allègement ou équivalence de parcours est officialisé avant l'entrée de formation. Il est décrit dans le positionnement et contextualiser sur un Plan Individuel de Formation (PIF) qui est transmis au candidat et à la DRAJES Nouvelle-Aquitaine pour validation officielle. Sans l'accord de la DRAJES Nouvelle-Aquitaine, le PIF ne peut être considéré validé.
La DRAJES Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de modifier l'aménagement proposé par l'Organisme de Formation (OF) alors que l'équivalence est acquise de droit par l'Arrêté.

*****

11/ Financement

Possible de financement par le contrat d'apprentissage.

Financement possible en tant que stagiaire en fonction des profils :

- France Travail (CPF + abondement) → *Démarche à réaliser par vos soins 21 jours avant le début de formation*
- France Travail (AIF Aide Individuelle de Formation) →*Démarche à réaliser avec Leslie 10 semaines avant le début de formation*

  Plafonné à 4 999,99 €
- Mission Locale (dispositif SESAME) → *Plafonnée à 2 000,00 € et sous conditions*

  Suivi individuel avec conseiller sur plusieurs mois
- Département des Landes (via licence de sport) → *Aide plafonnée en fonction des revenus fiscal de référence du foyer*
- Région Nouvelle-Aquitaine (AIR) → *Aide plafonnée à 5 000,00 € et sous conditions*
- CPF personnel → *Utilisation personnelle de son CPF sans date de mobilisation*
- *AGEFICE (pour Auto/micro-Entrepreneur)* → *Avec à minima 1 an d'ancienneté de cotisation URSSAF*

  Tranche de 3 000,00 € à 5 000,00 €

Information : Les aides ne sont toutes cumulables, merci d'entendre qu'il est possible que votre profil ne corresponde à aucune aide financière, c'est pourquoi le centre de formation à mis en place un plan de financement personnel sur 15 mois maximum.

Accompagnement spécifique lors d'un rendez-vous téléphonique ou au centre de formation avec Leslie : 07 69 69 76 63 – leslie.prosportconcept@gmail.com

*****

10/ Accessibilité et normes handicap

Établissement aux normes PMR, référent handicap M. DAMIEN Christophe 06 73 49 66 90

Tout candidat souhait aménagement d'épreuve de T.E.P ou de certification, doit passer par la médecine du sport du CHU de Bordeaux, puis la DRAJES et ensuite au centre de formation.

Cliquez ICI :

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106
https://www.ac-bordeaux.fr/amenagements-des-formations-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-129681

12/ Référentiel de formation

ProSportConcept
Formation aux metiers du sport

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUS TOUS »

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives à l'exception des activités s'exerçant en environnement spécifique.
Il exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :
– des collectivités locales ;
– des associations, notamment sportives ;
– des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
– d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprises, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).
Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.
Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce ses activités professionnelles de manière autonome, seul ou en équipe, au sein d'une ou de plusieurs structures et dans le cadre du projet global d'animation

REFERENTIEL D'ACTIVITES *Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.*	***REFERENTIEL DE COMPETENCES*** *Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.*	***REFERENTIEL D'EVALUATION*** *Les modalités d'évaluation des trois blocs de compétences sont détaillées en annexe III du présent arrêté*	
		MODALITES D'EVALUATION	***CRITERES et INDICATEURS D'EVALUATION***
BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION (*)			
A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la réalisation d'un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	**Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement.** - Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). - Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.
	C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap		**Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure.** - Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. - Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. - Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap
A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous		**Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire.** - Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... - Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer

30 novembre 2024 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 36 sur 149

			les demandes associées à une situation de handicap eventuelle. - Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire
	C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public		**Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées.** - Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond, - Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. - Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.
A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	C.1.1.3. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus		**Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime** - Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. - Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. - Il décline pour chaque activité les résultats attendus. - Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante, : la démarche éco-citoyenne proposée, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables, ...
	C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet		**Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées :** - Il vérifie que les activités prévues sont réalisées, - Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités, - Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus, - Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires, - Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités
	C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre		**Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet.** - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives
A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts		**Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives.** - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux - Il illustre les effets du projet, *a minima* pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, édu-

DAMIEN Christophe
06 73 49 66 90
info@prosportconcept.fr
V.4 2025

ProSportConcept
9, avenue Terreblanque
40230 Saint Vincent de Tyrosse

Siret : 819 760 117 00013
Code APE : 8559 B
N° déclaration : 75 40 01 224 40

ProSportConcept
Formation aux metiers du sport

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

			catif, économique ou environnemental - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.
	C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités		**Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable.** - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou aurait pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvres

(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure.
La conception telle qu'entendue ici pour le niveau 4 est donc bien distincte de celle associée par l'arrêté du 8 janvier 2019 aux niveaux 5 et suivants.
Ces dispositions interprétatives ne s'appliquent pas aux certificateurs dépourvus de certification de niveau 4 qui se réservent le droit de ne pas établir de correspondances – au sens de l'article L6113-7 du code du travail - avec les certifications de niveau 4. »

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation	C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la réalisation d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.	**Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure.** - Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés - Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. - Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts. - Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. - Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités
	C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous		**Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée.** - Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. - Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation (s) de handicap éventuelles, dans son choix de communication. - Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés, et des résultats attendus. - Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques
A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation		**Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé.** - Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité, - Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. - Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. - Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.

30 novembre 2024 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 36 sur 149

	C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics		**Le candidat présente un support de promotion de son animation.** - Il prend en compte le public visé dans son message - Il invite au travers du message à participer à l'animation - Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi

BC 3 – CONCEVOIR, ANIMER, EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES DE DECOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	C.3.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques du public, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés	Prérequis d'accès à la situation d'évaluation certificative du bloc transversal 3 (BC 3) : Peut se présenter à l'épreuve certificative 1 du BC 3, le candidat attestant de la réalisation effective en structure d'alternance pédagogique de minimum trois séances consécutives de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en sécurité, prévue à l'annexe III. La situation d'évaluation certificative du bloc transversal 3 (BC 3) est réalisée au moyen de deux épreuves : 1.a) Conduite, au sein de la structure d'alternance pédagogique, d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage issue d'un des trois cycles de découverte, d'initiation ou d'apprentissage préalablement conçus pour chacun des trois domaines d'activités physiques : « A. activités physiques d'entretien corporel », « B. activités physiques et jeux sportifs » et « C. activités physiques en espace naturel ». 1.b) Réalisation d'un entretien composé d'un échange sur l'analyse notamment sécuritaire de la conduite d'une séance et d'un échange sur la démarche de conception, de conduite et d'évaluation d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives. 2. A partir de la production d'un document sur support de son choix, réalisation d'un entretien portant sur la présentation des conditions de réalisation, notamment matérielles et pédagogiques, nécessaires à la conduite en sécurité d'au moins deux séances d'initiation ou d'apprentissage, relatives à deux nouvelles activités au minimum qui s'inscrivent dans deux des trois domaines des activités physiques ou sportives.	**Le candidat présente l'environnement et la dynamique éducative de son cycle de séances** - Il précise en quoi le cycle de séances s'inscrit dans le projet, l'organisation de travail et/ou l'environnement de la structure - Il présente au moins deux finalités du cycle de séances, notamment parmi les domaines suivants : social, éducatif, culturel, sportif, bien-être, environnement, ... - Il précise les différents types d'apprentissage recherchés dans le cadre du cycle de séances en lien avec les finalités du cycle - Il explicite en donnant des exemples précis en quoi les finalités du cycle de séances et les apprentissages recherchés sont cohérents avec les caractéristiques des publics visés
	C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages		**Le candidat présente sa démarche de conception de séances sur au moins 3 séances consécutives d'un même cycle** - Il précise la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement de chaque séance tiennent compte des fondamentaux et spécificités techniques de l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) utilisée(s) dans le cadre des séances - Il démontre de quelle manière il tient compte des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des publics - Il démontre de quelle manière il tient compte des dimensions éducatives et citoyennes (1) dans le contenu et le déroulement de la séance - Il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des participants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des apprentissages effectués
	C.3.1.3. Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives, en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d'alimenter la conception de séances et d'exploiter en sécurité de nouvelles activités		**Le candidat démontre sa capacité à appréhender en sécurité des activités physiques et sportives nouvelles** (2) : - Il présente les informations recueillies sur au moins deux activités nouvelles pour concevoir des séances d'initiation ou de découverte : principales caractéristiques, règles et consignes de sécurité de ces activités, techniques et technologies utilisées, lieux et différentes modalités de pratiques, ... - Il dresse un bilan de son expérimentation des nouvelles activités en sécurité - Il précise de quelle manière il va utiliser ces informations et son expérience en vue de concevoir des séances de découverte ou d'initiation en sécurité, dans chacune des deux activités nouvelles

DAMIEN Christophe
06 73 49 66 90
info@prosportconcept.fr
V.4 2025

ProSportConcept
9, avenue Terreblanque
40230 Saint Vincent de Tyrosse

Siret : 819 760 117 00013
Code APE : 8559 B
N° déclaration : 75 40 01 224 40

ProSportConcept
Formation aux metiers du sport

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (ancien BP JEPS APT)
RNCP 37106

			- Il identifie les limites de son intervention sur ces nouvelles activités en tenant compte notamment de la réglementation en vigueur et des résultats de son expérimentation
A.3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	C.3.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur		**Le candidat présente la démarche conduite pour assurer la sécurité des pratiquants et des tiers** - Il démontre que le lieu de pratique est en adéquation avec l'activité physique et sportive et le niveau de pratique des participants - Il présente les autorisations éventuelles à demander - Il présente les matériels de sécurité nécessaires - Il précise la manière dont il a tenu compte des risques liés à l'activité physique et sportive et au lieu de pratique - Il précise les ajustements à réaliser, le cas échéant, à l'approche de la séance
	C.3.2.2. Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu		**Le candidat présente la démarche conduite pour la préparation de la séance** - Il précise les ressources humaines et matérielles mobilisables par la structure pour la séance - Il explicite comment il s'est assuré de la disponibilité des équipements et des conditions d'utilisation du matériel nécessaire compte tenu des caractéristiques de l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) envisagée(s)
A.3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	C.3.3.1. Accueillir les participants à une séance des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap		**Le candidat démontre comment il met en œuvre le temps dédié à l'accueil des participants en début de séance** - Il explicite les leviers utilisés pour instaurer une relation et un climat de confiance avec les participants - Il présente les objectifs généraux et le déroulement de la séance - Il indique comment il s'assure de la bonne compréhension, du déroulement de la séance par les participants - Il précise comment il repère et prend en compte les difficultés des participants, notamment celles rencontrées par les publics en situation de handicap
	C.3.3.2. Présenter les règles à respecter au cours d'une séance des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des participants		**Le candidat mobilise les participants de manière individuelle et collective autour de l'activité et des conditions de sécurité :** - Il met en lumière les conditions de réalisation de l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) support(s) de la séance - Il explicite auprès des participants les consignes permettant d'assurer leur sécurité et celle des tiers, le respect des sites et espaces de pratique et de la réglementation en vigueur - Il s'assure de la bonne compréhension des règles de sécurité à respecter par les participants
	C.3.3.3. Animer une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des publics accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation et leur implication		**Le candidat démontre comment il interagit avec les participants au cours de la séance** - Il argumente les choix d'animation et les ajustements effectués au cours de la séance - Il écoute les participants tout au long de la séance et prend en compte les besoins éventuellement repérés

30 novembre 2024 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 36 sur 149

			- Il valorise les réalisations des participants, afin d'entretenir leur motivation - Il prévient et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits - Il propose aux participants un temps de retours/réactions sur la séance - Il clôt la séance en échangeant des informations avec les participants, lorsque nécessaire
	C.3.3.4. Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants, tout au long d'une séance des activités physiques et sportives, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et d'intervenir en cas de situation accidentogène		**Le candidat accompagne la progression pédagogique en sécurité tout au long de la séance** - Il observe les participants pour identifier des freins ou difficultés éventuellement rencontrés - Il veille à la sécurité et au bien-être des participants - Il repère les besoins d'accompagnement individuels - Il explicite les choix effectués pour accompagner les participants en s'appuyant sur les techniques spécifiques à l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) support(s) de la séance : conseils, démonstrations, correction de gestes techniques, ... - Il explicite comment il intervient en cas de risque identifié ou de situation d'accident
A.3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	C.3.4.1. Analyser une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations		**Le candidat fait un bilan d'une séance** - Il analyse son action au regard de la conception, de la préparation et de l'animation de la séance - Il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action - Il précise s'il a observé une progression de la part des participants au cours de la séance et donne deux exemples pour illustrer ses propos - Il identifie et argumente un ou plusieurs écarts éventuellement constatés, entre le prévisionnel et le réalisé - Il identifie et argumente les améliorations à apporter à la séance
	C.3.4.2. Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques		**Le candidat réalise le bilan du cycle de séances au regard des objectifs et finalités définis et des résultats obtenus** - Il donne un exemple de résultats observables pour au moins deux finalités, notamment parmi les suivantes : sociale, éducative, culturelle, sportive, bien-être, environnement, ... - Il précise en quoi le cycle de séances a servi le projet de la structure ou s'est inscrit dans son environnement - Il précise en donnant des exemples concrets en quoi le cycle de séances a permis de servir les dimensions éducatives et citoyennes (3) - Il illustre au moins deux types d'apprentissage observés à l'issue du cycle de séances en lien avec ses finalités - Il explicite de quelle manière il a tenu compte des besoins du public accueilli tout au long du cycle de séances - Il identifie et argumente les améliorations à apporter au cycle de séances

(1) Par exemple : le respect de la dignité et la préservation de l'intégrité physique et morale des publics, en particulier les mineurs, en toute circonstance/la connaissance des principes de la République, la laïcité et la prévention ainsi que la détection de

DAMIEN Christophe
06 73 49 66 90
info@prosportconcept.fr
V.4 2025

ProSportConcept
9, avenue Terreblanque
40230 Saint Vincent de Tyrosse

Siret : 819 760 117 00013
Code APE : 8559 B
N° déclaration : 75 40 01 224 40